

2011

## Le Champ de l'Argumentation

Abderrazzak RHAZZA

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc, a.rhazza@uiz.ac.ma

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat>



Part of the [Sociology Commons](#)

### Recommended Citation

RHAZZA, Abderrazzak (2011) "Le Champ de l'Argumentation," *Dirassat*. Vol. 14 : No. 14 , Article 12.  
Available at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat/vol14/iss14/12>

This Article is brought to you for free and open access by Arab Journals Platform. It has been accepted for inclusion in Dirassat by an authorized editor. The journal is hosted on [Digital Commons](#), an Elsevier platform. For more information, please contact [rakan@aarj.edu.jo](mailto:rakan@aarj.edu.jo), [marah@aarj.edu.jo](mailto:marah@aarj.edu.jo), [u.murad@aarj.edu.jo](mailto:u.murad@aarj.edu.jo).

# Le Champ de l'Argumentation

**Abderrazzak RHAZZA**

*Psychologue, Université Ibn Zohr  
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines*

L'argumentation est devenue l'un des sujets favoris de la littérature des dernières années, qu'elle soit philosophique, logique, linguistique ou psychologique. Pour une part, cet intérêt est dû à un certain engouement quasi général pour tout ce qui a trait à la communication. Mais d'un autre côté, il répond à des interrogations plus fondamentales, comme le statut de la rationalité ordinaire par rapport à la rationalité scientifique, ou de la logique naturelle par rapport à la logique formelle. Dans ce domaine, les approches théoriques de l'argumentation sont néanmoins si multiples, et leurs conceptions des limites de son champ si hétérogènes, qu'il est presque impossible d'en dégager une quelconque unité. L'entreprise est d'autant plus difficile que les courants proviennent de différentes disciplines, ayant chacune des paradigmes théoriques ou expérimentaux distincts.

Sans prétendre à l'exhaustivité, en raison de la complexité de la tâche, nous avons jugé nécessaire dans ces conditions de dresser un tableau synthétique des principales tendances théoriques qui s'intéressent à l'argumentation, de quelque discipline qu'elles proviennent, en mettant l'accent non pas sur les systèmes de concepts utilisés pour modéliser les fais argumentatifs, mais sur l'organisation du champ de l'argumentation et sur les limites que chaque tendance lui assigne. En cours d'analyse et dans une conclusion, nous avons aussi focalisé notre attention sur les divergences et convergences entre les différents courants.

## 1. L'argumentation chez Aristote

Si les sophistes sont nos premiers rhéteurs, leur rhétorique n'était néanmoins qu'une technographie, une collecte *empirique* de recettes oratoires éprouvées que les sophistes enseignaient aux fils des libres citoyens, pour en faire des tribuns et de futurs hommes d'Etat. Pour ce faire, ils ne se souciaient point de vérité, qui n'est pour eux que subjective et à la mesure de chacun, mais cherchaient surtout l'efficacité. Le plus important était alors que le citoyen fût en possession des moyens discursifs lui permettant d'emporter l'adhésion de l'auditoire à n'importe quelle proposition, abstraction faite de sa valeur logique ou axiologique, puisque l'homme est la mesure de toute chose. La sophistique était en ce sens *l'art d'argumenter de toutes les manières, par le pour et par le contre, au sujet de n'importe quelle thèse.*

Avec Aristote, on est bien loin de la conception de la vérité que professaient les sophistes. Socrate et après lui Platon avaient bien délimité un domaine possible de ce qu'on pourrait appeler le "vrai en soi", un domaine des essences et des *idéaux* auquel on peut accéder en empruntant la voie de la *maïeutique* et de la *dialectique* socratiques, ou les cheminements platoniciens, ascendants et descendants, du monde sensible au monde des idées et inversement.

Cette idée de la *vérité*, ou de l'existence de propositions vraies et de leurs contradictoires, ou encore de l'existence de *raisonnements valides* et de *raisonnements invalides*, Aristote va la garder, mais en l'intégrant dans une philosophie simultanément et solidairement pourvue de la double dimension et du *réalisme* et du *naturalisme*. "*Les premiers*" et "*Seconds analytiques*" sont dans cette perspective les instruments propédeutiques permettant de cheminer vers les vérités en question, celle de la science considérée comme un discours sur l'être en tant qu'absolu à viser et à atteindre. Ils sont le modèle de ce qu'on peut appeler, dans le sillage de Ch.Perelman (1958) *l'argumentation démonstrative*. Mais il ne faut point se laisser leurrer par cette expression, car la démonstration chez Aristote est fort bien différente de ce qu'elle laisse entendre aujourd'hui chez nos contemporains, depuis qu'elle eût été revisitée par toutes sortes de logiciens, qu'elle est devenue une pure forme vide de substance. Or, forme et contenu n'étaient pas si indissociables chez Aristote. Et le divorce entre argumentation et démonstration comme disent certains, ou entre argumentation démonstrative et dialectique, celle-ci formant l'objet propre de la *Nouvelle Rhétorique*, comme prétend Perelman, est loin de constituer le point nodal de sa pensée. Ceci est d'autant plus clair que l'approche des procédés de raisonner par le discours englobe chez Aristote une multitude de champs, avec une visée explicite de mise en ordre *systématique* de ces différents champs où le logos déploie ses structures, en fonctionnant dans des situations réelles.

Dans ce cadre, nous savons que les "*Topiques*", les "*Réfutations sophistiques*", "*Les premiers*" et "*Seconds analytiques*" ont été réunis avec "*Les catégories*" et "*De l'interprétation*" par Andronicos de Rhodès, vers 60 Ap. J.C., pour former ce qui sera plus tard connu sous le titre d' "*Organon*", terme qui se justifie par le fait qu'Aristote voyait dans la logique une discipline intellectuelle préparatoire ayant pour objet la mise en évidence des formes valides de raisonnement de l'argumentation démonstrative. Ce mélange dans l' "*Organon*" d'oeuvres purement argumentatives avec de oeuvres métaphysiques pose cependant question. Quel est le lien entre les sujets que chacune traite ? On sait que "*Les catégories*" comprennent un inventaire des concepts ontologiques qui subsument l'être : substance, qualité, quantité, relation, lieu, temps, position, possession, action, passion. Ces "*prédicaments*" permettent de catégoriser les attributs de la proposition logique, la reliant ainsi à la substance concrète du monde. On sait également que "*De l'interprétation*" traite de la structure de la proposition, des modalités, de la combinaison et de la négation des propositions, ainsi que de certaines caractéristiques de l'inférence. Et la seule réponse qu'on peut alors donner à la question posée c'est qu'il existait bien dans l'esprit d'Aristote un lien très fort unissant le formalisme logique aux contenus ontologiques. Et comme l'affirme J.B.Grize :

"S'il [Aristote] distingue bien en effet matière et forme, la forme chez lui n'est nullement l'absence de tout contenu, c'est bien au contraire la plénitude du concept" (*ibid.*, p.14).

Dans le même cadre, signalons que le terme de "logique" n'a jamais été utilisé par Aristote, et ses frontières sémantiques délimiteront souvent durant plusieurs siècles un domaine où se confondent dialectique, grammaire et rhétorique. Ceci prouve s'il en est besoin l'unité de l'objet des études argumentatives chez Aristote, qui n'est autre que le **logos**, à savoir la raison envisagée dans son fonctionnement discursif quelles que soient les formes de sa manifestation. Comme le dit encore J.B.Grize :

"sous l'étiquette très générale et actuelle de logique -je ne dis pas contemporaine- Aristote traite de trois domaines: a) de la syllogistique, b) de la dialectique et c) de la rhétorique" (*cf. J.B.Grize, 1990b, p.13*).

Ajoutons à ces remarques, pour marquer la différence de notre point de vue, par rapport à beaucoup d'auteurs, que dans le cadre son approche *systematique* inédite des procédés d'argumentation (=langage + raisonnement), Aristote n'a pas abordé cette dernière uniquement dans "*Les premiers*" et "*Seconds analytiques*", dans les "*Topiques*", et dans la "*Rhétorique*" et les "*Réfutations sophistiques*", mais également dans certains passages de l'"*Ethique à Nicomaque*" et du "*Mouvement des animaux*", où il discute de la possibilité de qu'on appelle aujourd'hui une *logique des jugements de valeurs*, et qu'il appelait lui la *syllogistique pratique*. Et pour schématiser brièvement l'ensemble des travaux d'Aristote sur l'argumentation, afin d'en comprendre et discerner les spécificités, nous pouvons énoncer les choses suivantes :

- "*Les Premiers*" et "*Seconds analytiques*" traitent des structures valides de **l'argumentation démonstrative**.
- Les "*Topiques*" traitent des formes de l'argumentation dialectique.
- Les "*Réfutations sophistiques*" traitent des procédures de **l'argumentation sophistique ou éristique**.

En ce qui concerne les travaux qui n'appartiennent pas à l' "*Organon*", ils peuvent être schématisés comme suit :

- La "*Rhétorique*" traite des caractéristiques de **l'argumentation rhétorique**.
- Les fragments argumentatifs de l' "*Ethique à Nicomaque*" et du "*Mouvement des animaux*" traitent des **sylogismes pratiques**.

Généralement, les spécialistes donnent pour ces oeuvres l'ordre chronologique canonique suivant: "*Topiques*" et "*Réfutations sophistiques*", "*Les premiers*" et "*Seconds analytiques*", "*Rhétorique*". Cette succession ne se fonde que sur des critères internes, que R.Blanché (1970, p. 27-29) ramène à trois : degré de précision de la notion de syllogisme, usage des variables, degré de maîtrise logique. L'absence de critères externes, qui a conduit à la supputation de cet ordre, ne manque pas de soulever des interrogations quant à sa légitimité. Il présuppose en effet un *processus évolutif*, qui

aurait pas à pas conduit Aristote à la découverte d'un *art supérieur* aux arts dialectique et rhétorique, véritable instrument de la connaissance, celui de bien conduire ses raisonnements, selon les liens de la nécessité logique, vers des conclusions certaines. Or, cette hiérarchie reste à prouver, car elle ne repose pas sur des déclarations explicites provenant d'Aristote lui-même, et elle est le produit d'une épistémologie bien révolue aujourd'hui qui concevait l'histoire de la connaissance dans les termes d'un progrès linéaire allant des mythes et cosmogonies antiques aux élaborations rationnelles et axiomatiques ayant marqué ce qu'il était convenu d'appeler "*modernité*".

### 1.1. La classification des argumentations

Tout d'abord, il faut dire qu'Aristote semble à première vue distribuer l'argumentation en quatre classes : rhétorique, dialectique, sophistique et démonstrative.

#### 1.1.1. L'argumentation rhétorique

L'argumentation rhétorique est exposée dans la "*Rhétorique*". Cette oeuvre comprend trois livres. Le premier traite des preuves *logiques* ou *objectives* : l'*enthymème*<sup>(1)</sup> et l'exemple. Le second traite des preuves *subjectives et morales* et des preuves *logiques communes* à différents genres oratoires. Le troisième traite des *composantes formelles* du discours oratoire.

L'argumentation rhétorique selon Aristote se définit comme *une argumentation visant à faire admettre à un auditoire une ou plusieurs propositions probables en partant de prémisses probables, et en structurant l'argumentation dans des formes enthymématiques de raisonnement conformément à des règles topiques spécifiques. En plus, à la différence de l'argumentation dialectique, elle porte sur l'action humaine concrète.*

Il y a trois genres dans l'argumentation rhétorique : le genre épictique, le genre délibératif et le genre judiciaire :

*"Les genres oratoires sont au nombre de trois; car il n'y a que trois sortes d'auditeurs. Trois éléments constitutifs sont à distinguer pour tout discours : celui qui parle, le sujet sur lequel il parle, celui à qui il parle; c'est à ce dernier, j'entends l'auditeur, que se rapporte la fin. Or, il faut nécessairement que l'auditeur soit ou spectateur ou juge, et que le juge se prononce ou sur le passé ou sur l'avenir; celui qui se prononce sur l'avenir c'est, par exemple, le membre de l'assemblée; celui qui se prononce sur le passé, le juge; celui qui se prononce sur le talent de l'orateur, le spectateur; il y a donc nécessairement trois genres de discours en rhétorique : le délibératif, le judiciaire, l'épictique"* (Rhétorique, livre I, p.83-84).

(1) Dans la perspective d'Aristote, l'enthymème est syllogisme qui part de vraisemblances ou de signes. Mais dès Quintilien, l'enthymème a été défini comme un syllogisme elliptique, un syllogisme où manque l'une des prémisses ou la conclusion. Est enthymème par exemple la phrase suivante : "*Les hommes sont mortels, donc Socrate est mortel*".

Le genre épideictique loue ou blâme, face à une auditoire qui se prononce dans le présent sur le talent de l'orateur. Le genre judiciaire accuse ou défend, face à un auditoire qui se prononce sur le passé. Le genre délibératif conseille ou déconseille, face à un auditoire qui juge sur le futur. Les trois genres ont en plus trois fins différentes : le beau ou le laid pour l'épideictique, le juste ou l'injuste pour le judiciaire, *l'utile ou le nuisible* pour le *délibératif*.

### 1.1.2. L'argumentation dialectique

Abordée par Aristote dans les "*Topiques*", l'argumentation dialectique est la deuxième classe de discours *argumentatifs qu'il distingue. Elle se définit comme une argumentation dialogale, conventionnelle, produite en vue de faire admettre une ou plusieurs propositions vraisemblables en partant de prémisses probables, et en déployant des règles topiques spécifiques et des structures syllogistiques dialectiques. En plus, elle aborde des idées générales.*

En effet, l'argumentation dialectique est un échange dialogal, régi par des conventions. Elle se déroule dans un contexte qui comprend normalement un locuteur, un interlocuteur et éventuellement des spectateurs. Locuteur et interlocuteur engagent la controverse, inversent régulièrement leurs positions interlocutoires dans l'échange, tout en maintenant les rôles communicationnels que chacun assume conformément aux règles et conventions du procès dialectique : rôle communicationnel de proposant pour l'un, de répondant pour l'autre. Quant au rôle des spectateurs, il est la plupart du temps de veiller sur l'application des règles de la controverse.

Cette argumentation utilise surtout le syllogisme dialectique, qui se fonde sur le probable, même si parfois elle peut avoir recours à la démonstration. Aristote définit de la façon suivante le syllogisme dialectique :

*"Est [dialectique] le syllogisme qui conclut de prémisses probables"* (Topiques, livre I, p.2).

Quant à la définition du probable, elle est célèbre :

*"Sont [probables] les opinions qui sont reçues par tous les hommes, ou par la plupart d'entre eux, ou par les sages, et, parmi ces derniers, soit par tous, soit par la plupart, soit enfin par les plus notables et les plus illustres"* (Topiques, livre I, p.2).

Il faut enfin noter que si la rhétorique a une fonction pratique dans la cité (dans l'assemblée, devant un tribunal, etc.), la dialectique a une visée beaucoup plus abstarite: la connaissance. Aristote est clair à ce propos lorsqu'il énumère les objectifs des "*Topiques*" :

*"A la suite de ces remarques, nous devons dire le nombre et la nature des avantages qu'on peut retirer de ce traité. Il est utile de trois façons : comme exercice, dans les rencontres journalières, et pour les sciences philosophiques"* (Topiques, livre I, p.5).

Il est utile comme exercice, car il permet l'acquisition d'une méthode d'argumentation rigoureuse, qui nous rend capables de raisonner sur tout sujet proposé. Il est utile dans les rencontres journalières, car en connaissant l'inventaire qui y est fait des opinions du vulgaire, nous pouvons écarter tout argument de sa part qui nous paraîtrait mal fondé. Enfin, dans les sciences philosophiques, il nous permet d'apporter des arguments dans les deux sens et par conséquent de discerner la vérité de l'erreur, ou de raisonner sur les principes premiers de chaque science vu qu'il est impossible de raisonner sur eux en partant des principes propres à la science en question.

### **1.1.3. L'argumentation sophistique**

La troisième classe de discours argumentatifs abordée par Aristote est l'argumentation sophistique. Elle est étudiée dans les "*Réfutations sophistiques*" et dans le vingt-quatrième chapitre du livre II de la "*Rhétorique*". Dans le premier, le philosophe étudie les topos et les structures de raisonnement sophistique qui interviennent dans l'argumentation dialectique. Dans le second, il étudie ceux qui interviennent dans l'argumentation rhétorique. Nous avons ici la preuve que pour Aristote les différentes classes de discours argumentatifs ne sont que des réalités *idéaltypiques*. Autrement dit, structures enthymématiques probabilistes, structures syllogistiques dialectiques, procédures paralogiques sophistiques et structures démonstratives, tendent en réalité à se retrouver ensemble dans les discours naturels, avec une prédominance variable des unes sur les autres.

*L'argumentation sophistique est une argumentation où un locuteur cherche à faire admettre à un interlocuteur ou à un auditoire une ou plusieurs propositions, en partant de prémisses qui semblent probables alors qu'en réalité elles ne le sont pas. Elle est aussi une argumentation qui conclut de façon formellement incorrecte à partir de prémisses qui sont ou qui semblent probables:*

*"Est [éristique] le syllogisme qui part d'opinions qui, tout en paraissant probables, en réalité ne le sont pas; et encore le syllogisme qui ne conclut qu'en apparence d'opinions probables ou paraissant probables" (Topiques, livre I. p.2-3).*

### **1.1.4. L'argumentation démonstrative**

La définition de l'argumentation scientifique, telle qu'elle est étudiée par Aristote dans "*Les Premiers*" et "*Seconds analytiques*", exige au préalable une détermination de la nature de la science.

Dans la conception aristotélicienne, la science a pour objet la connaissance de l'essence de l'être. C'est ce qui la distingue de l'art, qui, lui, s'intéresse au devenir. Opposée à l'opinion, la science est également distincte de l'expérience. Elle s'oppose à l'opinion parce qu'elle est universelle et procède par des propositions nécessaires. Elle est distincte de l'expérience car celle-ci atteint le particulier, et quand il lui arrive de dégager le général c'est d'une manière toute empirique.

Cependant la science n'est pas radicalement distincte l'expérience, car celle-ci comprend virtuellement celle-là. Ainsi, l'objet de la science est double. Il comprend les premiers principes et les faits. Logiquement, on part des premiers principes pour arriver par démonstration aux faits. Mais, chronologiquement, c'est à partir des faits sensibles que la science construit les principes intelligibles.

Ceci admis, on peut dire que pour Aristote l'argumentation démonstrative se définit comme *une argumentation qui cherche à faire admettre des propositions portant sur l'essence de l'être, en utilisant certes l'induction, mais surtout le syllogisme démonstratif*. La définition que donne Aristote de ce syllogisme est la suivante :

*"Le [syllogisme] est un discours dans lequel, certaines choses étant posées, une autre chose différente d'elles en résulte nécessairement, par les choses mêmes qui sont posées. - C'est une [démonstration] quand le syllogisme part de prémisses vraies et premières, ou encore de prémisses telles que la connaissance que nous en avons prend elle-même son origine dans des prémisses vraies et premières"* (Topiques, livre I, p.2).

Essentiellement apodictique et catégorique, le syllogisme démonstratif part de prémisses vraies, nécessaires, immédiates, pour parvenir obligatoirement à des conclusions vraies. Il prend plusieurs formes, réductibles au schéma inférentiel suivant :

P

Q

----

R

Dans ce schéma, la vérité des deux premières propositions est posée et celle de la troisième déduite par un "donc" que symbolise le trait horizontal. Il ne s'agit pas ici d'un schéma implicatif ou d'une loi logique, mais d'une procédure inférentielle.

## 1.2. Argumentation et syllogistique pratique

Il faut signaler qu'Aristote s'est intéressé de façon partielle aux *syllogismes pratiques*, dans l' *"Ethique à Nicomaque"* et dans le *"Mouvement des animaux"*. Il s'agit de syllogismes démonstratifs, comme ceux utilisés dans l'argumentation scientifique, mais qui portent sur les normes pratiques.

Le développement moderne des logiques déontiques, axiologiques, normatives, lui a donné raison. Comme il l'a bien vu, les raisonnements ayant pour contenu des valeurs peuvent eux-aussi revêtir des formes démonstratives. Mais au delà de cette prescience, ce que révèle cet intérêt pour les syllogismes pratiques c'est qu'Aristote ne concevait pas les catégories de l'argumentation comme exclusives l'une de l'autre. Comme nous l'avons déjà noté, qu'il ait étudié dans les *"Réfutations sophistiques"* les topos et les structures sophistiques qui interviennent dans l'argumentation dialectique, et dans le vingt-quatrième chapitre du livre II de la *"Rhétorique"* ceux qui interviennent dans l'argumentation rhétorique, montre déjà que pour lui les structures enthymématiques

probabilistes, les structures syllogistiques dialectiques, les procédures paralogiques sophistiques et les structures démonstratives, tendent en réalité à se retrouver ensemble dans les discours naturels, avec une prédominance variable des unes sur les autres. Cette particularité de la conception aristotélicienne de l'argumentation la situe de façon spécifique dans le contexte des débats qui opposent depuis des années les partisans du formalisme et de l'axiomatisation en droit aux partisans du raisonnable et du vraisemblable (cf. Ch.Perelman, 1976, 1978). D'un côté, on peut considérer qu'en ce domaine particulier, qui est celui du discours juridique, il n'a point conçu l'argumentation judiciaire que comme une activité orientée vers un auditoire, essentiellement fondée sur le probable et accessoirement sur la démonstration. Mais d'un autre côté, sa syllogistique pratique, certes sommaire, laisse supposer qu'il avait entrevu la possibilité d'une axiomatique de type juridique. Il nous semble plausible de dire que pour lui l'argumentation juridique, telle qu'elle se déploie dans la pratique réelle des orateurs, relève du vraisemblable et d'une dialectique du procès. Mais, que d'un point de vue théorique, une axiomatisation ayant pour contenu des normes juridiques est concevable.

### 1.3. Argumentation et contexte de production

Aristote a accordé un immense intérêt aux paramètres ayant trait au contexte de production de l'argumentation : domaines thématiques, auditoire, caractéristiques de l'orateur, contexte politique, contexte cognitif. Ainsi, en ce qui concerne les domaines thématiques par exemple, il assigne à chaque genre des domaines spécifiques. Pour le délibératif, il dénombre cinq domaines importants : les revenus, la guerre et la paix, la protection du territoire, la législation, l'importation et l'exportation. Pour l'épidictique, il cite en particulier la justice, le courage, la sagesse pratique et la sagesse spéculative. Pour le judiciaire, il dénombre en particulier l'illégalité de l'acte, sa nature et ses causes. Pour l'argumentation dialectique, Aristote a esquissé aussi une classification où il délimite trois types de propositions et de problèmes : propositions éthiques, physiques et logiques. Dans certains passages, il ajoute aussi les propositions mathématiques, métaphysiques et médicales, ainsi que toutes celles qui sont propres à une science déterminée.

Aristote prenait aussi explicitement en considération le contexte cognitif, en affirmant par exemple à propos de l'argumentation rhétorique :

*"La fonction de la rhétorique est de traiter des sujets dont nous devons délibérer et sur lesquels nous ne possédons point de techniques, devant des auditeurs qui n'ont pas la faculté d'inférer par de nombreux degrés et de suivre un raisonnement depuis un point éloigné. Nous ne délibérons que sur les questions qui sont manifestement susceptibles de recevoir deux solutions opposées; quant aux choses qui, dans le passé, l'avenir ou le présent ne sauraient être autrement, nul n'en délibère, s'il les juge telles; car cela ne lui servirait à rien"* (Rhétorique, livre I, p.79).

Il dit aussi à propos de l'argumentation dialectique :

*"On ne doit pas, en effet, considérer toute proposition ni tout problème comme dialectique; car nul homme en possession de son bon sens n'avancerait ce qui n'est admis par personne, ni ne poserait en question ce qui est évident pour tout le monde ou pour la majorité des gens : dans le second cas, la difficulté n'existe pas, et, dans le premier, personne ne donnerait son assentiment"* (Topiques, livre I, p.22).

Il prend enfin en compte les caractéristiques de l'auditoire, en recommandant par exemple d'utiliser les maximes devant les gens qui ne peuvent inférer la conclusion par de nombreux degrés en partant de prémisses éloignées.

## 2. Argumentation et Nouvelle Rhétorique

Dans la littérature argumentative, beaucoup d'encre a coulé sur ce qu'il est convenu d'appeler "*Nouvelle Rhétorique*" depuis la publication en 1958 du "*Traité de l'argumentation*" par Ch.Perelman et L.O.Tyteca. Par là, il faudrait entendre une nouvelle redéfinition des fonctions de la rhétorique, qui renoue avec l'esprit d'Aristote. Pour comprendre avec précision ce que recouvre ce renouveau, se pose donc la question de savoir ce qu'était exactement la rhétorique au sens d'Aristote. A ce propos, nous nous rangeons entièrement à l'avis de R.Barthes, qui rend superbement compte de la situation de cette technique chez le maître d'Alexandre de la manière suivante :

*"Aristote a écrit deux traités qui concernent les faits de discours, mais ces deux traités sont distincts : la Technè rhétoriké traite d'un art de la communication quotidienne, du discours en public; la Technè poiètiké traite d'un art de l'évocation imaginaire; dans le premier cas, il s'agit de régler la progression du discours, d'idée en idée; dans le second cas, la progression de l'oeuvre, d'image en image; ce sont, pour Aristote, deux cheminements spécifiques, deux "technai" autonomes; et c'est l'opposition de ces deux systèmes, l'un rhétorique, l'autre poétique, qui, en fait, définit la rhétorique aristotélicienne. Tous les auteurs qui reconnaîtront cette opposition pourront être rangés dans la rhétorique aristotélicienne."* (cf. R.Barthes, 1985, p.94).

Telle est donc l'esprit d'Aristote en la matière, il se reconnaît dans l'opposition entre rhétorique et poétique. Plus tard, lorsque cette opposition aura disparu, lorsque arts poétiques et arts rhétoriques auront fusionné, il n'y aura plus de rhétorique aristotélicienne. Cette rhétorique dont Cicéron était le tribun avec ses "*Topiques*" et Quintilien le pédagogue avec son "*Institution oratoire*" a commencé sa dilution dans les arts poétique approximativement à l'époque d'Auguste, avec des auteurs comme Horace et son "*Art poétique*" où elle est devenue une théorie des styles, Denys d'Halicarnasse et son "*De compositione verborum*" où l'enthymématique est sacrifiée au profit du mouvement des phrases, Plutarque et ses "*Moralia*" où la poésie est réhabilitée par une assimilation du poétique et du rhétorique, Tacite et son "*Dialogue des orateurs*" où l'éloquence est confondue avec la littérature. Mais, c'est surtout au Moyen Age que cette réduction de la rhétorique à un réservoir de motifs ornementaux s'est amplement affirmée. Plus tard, le rationalisme cartésien et le positivisme scientifique en ont donnée

l'image d'un mode d'expression obscur, opposé à la clarté des formulations scientifiques. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la rhétorique ne survivait presque plus que sous la protection des règlements officiels et se fondait presque entièrement dans la littérature (cf. R.Barthes, 1985, p.85-165).

Quand le "*Traité de l'argumentation*" est apparu en 1958, sous la plume de Ch.Perelman et de L.O.Tyteca, c'est donc une rhétorique aristotélicienne opposée à la poétique que ces auteurs ont voulu affirmer, comme si la résurrection de cette rhétorique ne pouvait s'accomplir qu'au prix de son opposition à ce qui a contribué à l'enterrer. Pour Ch.Perelman et L.O.Tyteca, cette nouvelle rhétorique a pour objet d'étude les techniques discursives qui permettent de provoquer ou d'accroître l'adhésion d'un auditoire, que ces techniques relèvent de l'argumentation politique, éthique, religieuse, juridique ou philosophique. Envisagée de cette manière, la nouvelle rhétorique s'aménage un champ d'intervention nettement distinct de celui de la logique formelle. Dès les premiers chapitres de son traité, Ch.Perelman déclare que celle-là s'intéresse à l'argumentation, définie comme une activité qui vise à agir directement sur un auditoire, en utilisant un langage naturel par essence polysémique, dans un contexte de communication où les alternatives possibles sont conflictuelles. En revanche, celle-ci s'intéresse à la démonstration, c'est-à-dire à un calcul mécanisable sur des signes monosémiques, qui déduit nécessairement une conclusion de certaines prémisses, en se fondant sur des règles d'inférence.

Dans l'optique perelmanienne, la raison argumentative s'oppose donc à la raison démonstrative : celle-là cherche l'influence, alors que celle-ci cherche la vérité. Comme le dit si bien Ch. Plantin :

*"Perelman ne s'est jamais soucié de réaliser une synthèse entre vérité théorique et vérité pratique (...) Tout au contraire, il a toujours utilisé la notion de raison démonstrative comme un repoussoir, permettant de mieux saisir la nature de la raison argumentative. Il n'a par exemple jamais envisagé la possibilité de logiques "souples" qui combleraient le fossé entre raison pratique et raison analytique"* (cf. Ch.Plantin, 1990, p.20-21).

Cette situation de la rhétorique implique-t-elle cependant que tout est valable dans une argumentation, que l'important est d'influencer, quel que soit le moyen utilisé ? Dans l'optique perelmanienne, la réponse est non. Un argument est à la mesure de son auditoire, la valeur de celui-ci déterminant la valeur de celui-là. D'où la distinction théorique entre deux types d'auditoires :

- **L'auditoire particulier** : il désigne un groupe de personnes réunies à une époque déterminée, selon des intérêts communs.
- **L'auditoire universel** : il désigne l'humanité toute entière, ou du moins ceux de ses membres qui ont des qualités reconnues, à savoir l'opinion éclairée, les sages, etc.

Plus un argument s'éloignera des auditoires particuliers pour acquérir sa valeur de l'adhésion de l'auditoire universel, plus il sera valable. L'auditoire universel fonctionne ici comme une norme qui régule la sélection des arguments, en déterminant ceux parmi eux qui sont bons et ceux qui sont mauvais. Qu'il parte de prémisses fondées sur le *réel* (*faits, vérités, présomptions*) ou relevant du préférable (*valeurs, hiérarchies, lieux du préférable*), le locuteur doit évaluer leur validité aux yeux de l'auditoire universel, s'il veut que ses conclusions emportent l'adhésion d'un très large public.

Il n'est pas étonnant que dans cette approche de l'argumentation, que Ch.Perelman conçoit plus comme un lieu du raisonnable, le discours juridique tienne une place de choix. C'est à lui que la tradition perelmanienne fait souvent référence, ce qui nous semble devoir s'expliquer par trois raisons principales :

- ❑ Le discours juridique est un *type empirique* où se manifeste, purifiée de toute variable parasite, l'exemplarité de l'argumentatif. On y trouve tous les éléments fondamentaux d'une argumentation: des parties adverses ayant des positions antagonistes, un auditoire qu'il faut *convaincre*, des plaidoiries où il est fait usage *d'arguments justes*. Peut-être est-ce pour cette raison d'ailleurs que l'argumentation juridique jouissait d'une attention privilégiée dans la tradition aristotélicienne classique.
- ❑ L'argumentation juridique est le *modèle idéal* de toute argumentation, quelque commune qu'elle soit, qui s'adresse à des êtres naturellement dotés de raison. Une argumentation ordinaire a beau chercher à influencer à n'importe quel prix, elle aura toujours contre elle le bon sens, qui cherche tant bien que mal la juste mesure des choses.
- ❑ La troisième raison est que l'argumentation juridique est celle où on détectera les mécanismes qui permettent réellement d'emporter l'adhésion rationnelle d'un auditoire.

Mais l'intérêt que porte Ch.Perelman à l'argumentation juridique s'explique aussi par la nature du contexte dans lequel ses travaux s'insèrent, contexte caractérisé par des débats philosophiques dans le domaine du droit qui opposent deux tendances théoriques: une tendance formaliste qui veut mettre à la disposition de la jurisprudence une logique juridique axiomatisée et formalisée, inspirées des logiques normatives, axiologiques et déontiques; et une tendance non-formelle, probabiliste et empiriste, qui considère que l'ordre juridique relève du vraisemblable et d'une dialectique du procès. Ch.Perelman s'inscrit dans cette dernière perspective, dont il est d'ailleurs le leader. Il dit par exemple :

*"C'est le rôle de la logique formelle de rendre la conclusion solidaire des prémisses, mais c'est celui de la logique juridique de montrer l'acceptabilité des prémisses"* (Ch.Perelman, 1976, p.176).

Dans le même esprit, il utilise parfois la dichotomie raisonnable/rationnel :

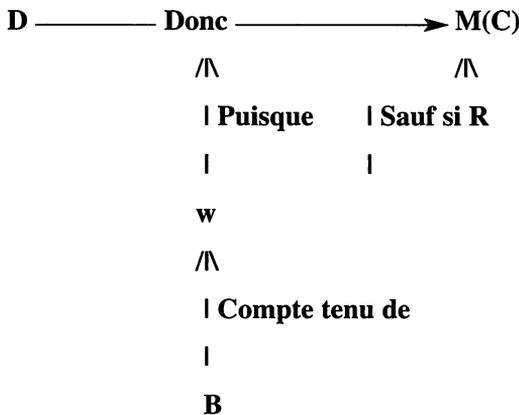
*"En introduisant la catégorie du raisonnable dans une réflexion philosophique sur le droit, nous croyons éclairer utilement toute la philosophie pratique, si longtemps dominée par les idées de raison et de rationalité"* (Ch.Perelman, 1978, p.42).

On le voit, la nouvelle rhétorique renoue avec la tradition aristotélicienne. Elle instaure une coupure avec la poétique, pour ne considérer que ce qui permet à une argumentation juste d'emporter l'adhésion rationnelle d'un auditoire. Mais comme nous l'avons déjà montré, la rhétorique d'Aristote ne se caractérise pas seulement par son opposition à la poétique. Elle se caractérise aussi par sa solidarité organique avec la dialectique et l'analytique du raisonnement logique, à côté desquelles elle constitue un mode spécifique de manifestation de la raison discursive.

### 3. L'argumentation d'après S.Toulmin

Beaucoup plus que Ch.Perelman et L.O.Tyteca, c'est S.Toulmin qui nous semble le plus proche de l'esprit aristotélicien dans ce qu'il a d'unitaire dans la façon d'aborder la diversité apparente des formes discursives de l'argumentation. Dans son ouvrage *"The uses of argument"*, paru en 1958, il remet en question l'hégémonie de la théorie de la déduction formalisée. Pour lui, la praxis déductive ne doit pas être considérée comme une norme de référence, mais comme une modalité d'exercice argumentatif parmi d'autres, devant faire l'objet d'un savoir plus général dont l'ambition est de dégager les structures argumentatives de plusieurs disciplines. Quelle que soit la nature de l'argumentation, philosophique, scientifique ou juridique, elle se définit dans ce contexte comme étant une structure procédurale, dans laquelle un **locuteur** donne des **justifications** aux **thèses** qu'il avance, en tenant compte des **critiques** qu'on peut éventuellement lui adresser. Ainsi conçue, elle se laisse saisir comme un discours qui articule des arguments à des conclusions tout en intégrant un contre-discours.

Sur la base de ces prémisses, S.Toulmin est parvenu à dégager une structure procédurale de fonctionnement des pratiques argumentatives de différents domaines épistémiques. Le schéma suivant représente cette structure :



Dans ce schéma **D** et **C** représentent *l'argument* et la *conclusion*, **W** est une *loi de passage* ou une *garantie* qui autorise la transition de **D** à **C**, **B** est le support de vérité ou le fondement qui autorise l'application de **W**, **M** est la modalité avec laquelle la conclusion est atteinte, **R** est la restriction ou la réserve éventuelle qu'on peut opposer à la validité de l'application de la loi de passage à un domaine de données. D'un domaine à un autre, les lois de passage et les supports varient. Le texte suivant est parfaitement analysable selon la structure ci-dessus :

"(D) Harry est né aux Malouines, donc (C) il est un sujet britannique (M) probablement, puisque (W) les gens nés aux Malouines sont généralement sujets britanniques, compte tenu (B) du statut juridique des individus nés aux colonies britanniques de parents remplissant telles et telles conditions. A moins (R) qu'il n'ait été naturalisé argentin"

Par la loi de passage et le support, S.Toulmin retrouve le véritable aspect caractéristique du concept aristotélien de *topos* : *règle de raisonnement, matérielle* ou *formelle*, régulant nos procédures argumentatives dans tous les domaines du savoir.

Par sa démarche, S.Toulmin retrouve donc le statut de la logique telle qu'elle se définissait dans l'Antiquité, non comme une science théorique du domaine des idéalités mathématiques ou semi-mathématiques, mais comme une mise en forme des canons de la raison discursive.

## 4. Le modèle grizéen

L'un des modèles de l'argumentation les plus connus, parmi les psychologues et les spécialistes du langage en général, est celui de J.B.Grize. Ceci est certainement dû à la pluridisciplinarité de ce savant-chercheur d'envergure, qui prend tout le temps en compte la multiplicité des processus impliqués dans une argumentation : cognitifs, discursifs et logiques. Les concepts *d'argumentation*, de *schématisation* et de *logique naturelle* sont intimement liés dans son approche, d'où la nécessité de les éclaircir en premier lieu.

### 4.1. Argumentation, logique naturelle et schématisation

Dans ce modèle, l'étude de l'argumentation se confond avec une étude beaucoup plus générale portant sur la **logique naturelle** qui est à l'oeuvre dans les pratiques discursives (cf. J.B.Grize, 1979, 1981, 1990a, 1990b; J.B.Grize & G.P.Le Bonniec, 1983, 1991; M.J.Borel, 1974, 1978, 1991; M.J.Borel, J.B.Grize & D.Miéville, 1983; D.Miéville, 1979, 1984; D.Apothéloz & D.Miéville, 1990; A.Lecomte, 1981; A.A.Bouacha, 1981, 1984). Cette logique est qualifiée de naturelle, par opposition à la logique formelle, pour deux raisons principales : la première est qu'il s'agit d'une logique qui s'exprime à travers les langues *naturelles*, et la seconde est qu'il s'agit d'une logique qui porte sur les contenus et non sur les seules formes de la pensée.

Étudier l'argumentation, c'est donc étudier un lieu privilégié de manifestation de la logique naturelle. Conscient de ce statut de l'argumentation, J.B.Grize croit nécessaire de s'attarder préalablement sur la délimitation de ses contours, avant d'exposer les détails de son modèle, dans l'un de ses ouvrages majeurs : "logique et langage" (1990b). Il distingue à ce propos deux définitions de l'argumentation, une définition restreinte et une définition large. Au sens restreint, argumenter revient à fournir des arguments à l'appui ou à l'encontre d'une thèse. Au sens large, l'argumentation est une démarche qui vise à intervenir sur l'opinion, l'attitude ou le comportement de quelqu'un, de façon coopérative, en utilisant les moyens du discours, à l'exclusion de toute contrainte physique. J.B.Grize se range à cette dernière définition, et il l'explique davantage en disant :

*"Telle que je l'entends, l'argumentation considère l'interlocuteur, non comme un objet à manipuler, mais comme un alter ego auquel il s'agira de faire partager sa vision. Agir sur lui, c'est chercher à modifier les diverses représentations qu'on lui prête, en mettant en évidence certains aspects des choses, en occultant d'autres, en proposant de nouvelles et tout cela à l'aide d'une schématisation appropriée."* (ibid., p.40)

Le concept clef dans cette définition est celui de schématisation, concept qui est à la base de toute la littérature grizéenne sur l'argumentation. La schématisation a cinq propriétés distinctes :

- a) elle est une mise en discours
- b) du point de vue qu'un locuteur A
- c) se fait d'une réalité R
- d) à l'adresse d'un ou de plusieurs interlocuteurs B
- e) dans un contexte d'interlocution donné.

La schématisation est pour ainsi dire une image de la réalité construite dans un contexte déterminée, c'est-à-dire proposée par un locuteur à un interlocuteur, à travers le discours et dans le cadre d'une situation de communication bien définie. Dans les travaux des auteurs grizéens, cette image de la réalité peut être envisagée par l'analyste en deux sens, en tant que *processus* ou en tant que *résultat*, de façon *dynamique* ou de façon *statique*. En tant que processus, donc mouvement de construction, la schématisation est une réorganisation sémantique du matériel verbal, dont la seule contrainte est de ne pas bouleverser les noyaux sémiques durs qui sont attachés aux lexèmes d'une culture déterminée, pour que la communication demeure toujours possible. Schématiser, c'est donc proposer un nouveau monde sémiotique, par réorganisation des significations inhérentes aux signes d'une langue naturelle donnée, mais sans détruire certains invariants qui lient les actants de la communication les uns aux autres.

En tant que résultat, la schématisation est un micro-univers où sont proposées des images de la réalité, du locuteur et de l'interlocuteur. En proposant ce micro-univers, le locuteur cherche à ce que l'interlocuteur l'adopte. Et c'est à ce versant transformationnel

que renvoie le terme même de "schématisation", qui prend origine dans le concept piagétien de schème d'action. Néanmoins, pour qu'elle soit un tant soit peu vraisemblable aux yeux de l'interlocuteur, pour qu'elle induise des changements au niveau de son opinion, de son attitude ou de son comportement, la schématisation doit d'après J.B.Grize proposer un micro-univers qui satisfait à deux conditions (cf. J.B.Grize, 1981) :

- ❖ **La cohésion** : qui est un phénomène sémantique dépendant des contraintes internes du discours. Elle implique, par exemple, l'acceptabilité d'un sujet et d'un prédicat dans une proposition lorsqu'ils véhiculent le trait /+animé/ et leur inacceptabilité quand ils véhiculent respectivement les traits /-animé/ et /+animé/.
- ❖ **La cohérence** : qui est un phénomène résultant de la présence de l'interlocuteur et dépendant de facteurs externes. Elle est satisfaite lorsque le locuteur répond à deux questions qu'il attribue à l'interlocuteur : *"pourquoi est-ce ainsi ?"*, par une *explication*; et *"pourquoi dire ou faire cela ?"*, par une *justification*.

#### 4.2. Logique naturelle et logique formelle

Pour rendre compte des propriétés de la schématisation, qui sont inhérentes à toute argumentation, il nous faut une nouvelle logique : *la logique naturelle*. Cette logique se propose de prendre en charge deux thèmes fondamentaux que prenait en compte la logique d'Aristote, mais qui ont été négligés depuis que Lukasiewicz a donné une interprétation formaliste de sa syllogistique sous l'extrême influence des "*Principia Mathematica*" de Whitehead et Russel : le rôle du discours au sens langagier du terme et celui des contenus (cf. J.B.Grize, 1990b, p. 13-14). De ce point de vue, la logique naturelle se présente dans le modèle grizéen pourvue d'un ensemble de traits qui l'opposent point par point à la logique formelle :

- ❖ La logique naturelle est une logique des sujets plongés dans une situation de communication. Par contre, la logique formelle ne se parle pas dans des contextes d'interaction verbale. Ce qui entraîne deux conséquences fondamentales :

Tout d'abord, les expressions bien formées de la logique formelle, même interprétées, ne constituent pas des énoncés mais des propositions. Autrement dit, la notion de sujet énonciateur est absente.

La seconde conséquence, étroitement liée à la première, c'est que ce langage est hors-contexte.

- ❖ La logique naturelle est aussi une logique d'objets qui ne sont ni vides ni totalement déterminés. Par contre, les objets de la logique mathématique et des sciences exactes sont des concepts vidés de tout contenu et totalement déterminés. A.Lecomte dit à ce propos :

"Contrairement à "l'objet quelconque" de la logique formelle, l'"objet du discours" ne se laisse pas accoupler à un signe qui le désignerait une fois pour toutes comme une entité stable, définie extérieurement par les axiomes qui règlent le système" (cf. A.Lecomte, 1981, p.71).

- ❖ Tout en n'étant ni vide ni totalement déterminé, l'objet de la logique naturelle est partiellement déterminé au moment de son énonciation et se laisse progressivement déterminer tout le long des enchaînements d'énoncés, tout en demeurant ouvert à d'autres transformations lors de la clôture du discours.
- ❖ Des deux dernières caractéristiques de la logique naturelle, il découle que ses objets se caractérisent par une logique de fonctionnement distincte de la logique classique des "*classes distributives*". Il s'agit d'une logique des "*classes collectives*" qui traite de propriétés ensemblistes intuitives : ingrédience transitive à la place de l'appartenance classique, absence de l'ensemble vide, absence d'une différence pertinente entre l'élément et le singleton, possibilité pour un ensemble d'éléments d'être l'ensemble des ensembles de ces éléments, par exemple (cf. D.Miéville, 1984; M.J.Borel, 1991).

Ces différentes caractéristiques distinctives de la logique des *classes collectives* en font un instrument adéquat pour le traitement des objets de la logique naturelle, objets qui ne sont autres que les notions communes que nous manipulons quotidiennement par et dans nos discours.

## 5. Linguistique sémantico-instructionnelle et argumentation

Avant les travaux de J.C.Anscombe et d'O.Ducrot, l'étude de l'argumentation relevait davantage de la rhétorique et de la logique naturelle que de la linguistique. Comme le dit J.Moeschler :

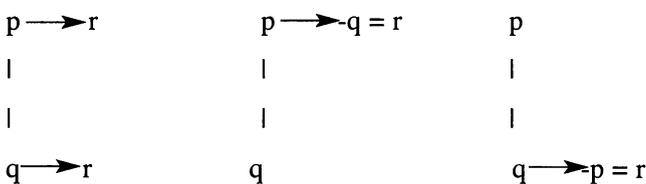
*"En d'autres termes, l'étude de l'argumentation s'est davantage intéressée aux stratégies de discours visant la persuasion ou aux modes de raisonnement non formel du langage naturel impliquant un effet sur l'auditoire qu'aux moyens linguistiques dont dispose le sujet parlant pour orienter son discours, chercher à atteindre certains objectifs argumentatifs"* (cf. J.Moeschler, 1985, p. 45).

Avec ces deux auteurs, l'étude de l'argumentation est devenue une analyse des mécanismes argumentatifs *structurellement inscrits dans le système de la langue* (cf. J.C.Anscombe, 1973, 1977, 1980, 1981; J.C.Anscombe & O.Ducrot, 1976, 1977, 1978-1979, 1981, 1983; O.Ducrot, 1972, 1973, 1977, 1978, 1980a, 1980b, 1981, 1982, 1983a, 1983b, 1983c, 1984, 1989; O.Ducrot & al., 1975, 1980). Leurs travaux se sont ensuite développés dans deux directions principales. La première a été initiée par J.Jayez (1981, 1984), et elle s'oriente actuellement vers une formalisation complexe de ce qu'il appelle "*l'inférence naturelle*", avec une utilisation des modèles logiques les plus modernes et une simulation sur ordinateur. La seconde a été initiée par J.Moeschler, qui est demeuré d'abord dans une conception purement ducrotienne de

l'argumentation, avant d'intégrer progressivement les travaux de D.Sperber et D.Wilson sur la *pertinence* (cf. D.Sperber & D.Wilson, 1986; D.Wilson & D.Sperber, 1979) dans sa modélisation (cf. sur cette évolution Ch.Brassac, 1989).

A la base du modèle élaboré par O.Ducrot et J.C.Anscombe, il y a la constatation empirique de l'impossibilité de certains *enchaînements argumentatifs* entre certains énoncés, alors que dans le même temps ces enchaînements sont *logiquement* autorisés. D'où l'idée qu'il est impossible de se contenter d'une *sémantique informative* ou *factualiste* pour décrire adéquatement le contenu d'un énoncé. Et d'où aussi le principe de ce modèle selon lequel pour expliquer la possibilité ou l'impossibilité de certains enchaînements argumentatifs dans le *discours* il faut élaborer une *sémantique instructionnelle* de langue, où la composante argumentative est prépondérante. Cette *sémantique* a pour objectif de décrire les *instructions d'emploi des opérateurs* (*presque, à peine, bien, peu, etc.*), des connecteurs (*mais, pourtant, cependant, puisque, car, etc.*) et des marques axiologiques (*sympathique, excellent, etc.*) qui déterminent *l'orientation argumentative* des énoncés où ils s'insèrent ou qu'ils articulent.

Pour montrer la nécessité de cette *sémantique instructionnelle*, prenons par exemple le cas des *connecteurs concessifs*. Objet privilégié de recherche dans la littérature linguistique qui s'inscrit dans le cadre ou dans le prolongement de l'oeuvre ducrotienne (cf. J.C.Anscombe & O.Ducrot, 1977, 1983; O.Ducrot & al., 1980; J.Moeschler, 1985; J.Moeschler, M.Schelling & A.Zenone, 1982; J.Moeschler & N De Spengler, 1981, 1982), ces connecteurs articulent des arguments anti-orientés et se traduisent par des marques comme *bien que, quoique, même si, quand bien même, même quand, où... que, quelque ... que, mais, quand même, tout de même, pourtant, cependant, toutefois, néanmoins, pour autant, malgré que*. Leurs organisations *sémantico-argumentatives* peuvent être de trois types :



La première organisation schématisée ci-dessus est celle de la *concession indirecte*, alors que les deux autres sont spécifiques à la *concession directe*. On peut illustrer chacune, de la première à la dernière, par les trois exemples suivants :

"Je ne peux plus continuer encore à m'enfermer dans ma chambre, mais le temps est mauvais dehors"

"Il a glissé mais il n'est pas tombé"

"Je te ferai un cadeau mais tu ne l'as pas mérité"

S'agissant du premier exemple, il est impossible d'en fournir la *sémantique* sans imaginer un contexte d'interprétation où le constituant-argument "Je ne peux plus continuer encore à m'enfermer dans ma chambre" est orienté vers un constituant-

conclusion implicite r du genre : "*Je vais faire une promenade*". Le constituant-argument "*Le temps est mauvais dehors*" devient alors orienté vers la conclusion inverse -r : "*Je ne vais pas faire une promenade*". Dans le second exemple, le constituant "*Il a glissé*" est orienté vers une conclusion r équivalente à -q : "*Il est tombé*". Dans le troisième exemple, le constituant-argument "*Tu ne l'as pas mérité*" est orienté vers une conclusion r équivalente à -p : "*Je ne te ferai pas un cadeau*".

Mais dans cette conception, le fait argumentatif ne réside pas seulement dans les instructions données en langue pour spécifier l'orientation argumentative des énoncés où interviennent ces composantes de la langue ou des composantes similaires. Il est aussi apparent dans le jeu des voix qui caractérise le fonctionnement du langage, et qui en révèle l'essence *polyphonique*. Ainsi, l'analyse de certains connecteurs serait inadéquate si on ne prenait pas en considération cette dimension, comme le montre l'exemple suivant :

*"Certes il fait beau, mais je suis malade"*

Dans cet énoncé, le locuteur intègre l'énonciation d'un énonciateur assimilable à l'interlocuteur dans le constituant-argument "*Certes il fait beau*", qui est orienté vers une conclusion du type : "*On va faire une promenade*". Il présente ensuite le second constituant-argument "*je suis malade*", qu'il est le seul à prendre en charge, et l'oriente vers une conclusion inverse du type : "*On ne va pas faire une promenade*". Cet énoncé est donc une espèce de scène, au sens théâtral du terme, où le locuteur joue et simule la voix de l'interlocuteur, produisant ce faisant un effet polyphonique.

## 6. Linguistique textuelle et argumentation

La linguistique textuelle a connu de grands développements ces dernières années. Ses concepts permettent à présent d'aborder le fonctionnement d'une pluralité d'organisations textuelles : descriptive, narrative, explicative, argumentative, etc. Ses courants sont divers, c'est pourquoi, notre intérêt sera surtout porté sur des modèles qui intègrent l'argumentation dans le cadre global de la textualité, envisagée dans sa généralité. A ce niveau, nous trouvons dans la littérature plusieurs travaux qui ont cette spécificité. Nous citerons à titre d'exemple les travaux d'A.W.Halsall (1988), qui ont pour objet l'explicitation des structures argumentatives, syllogistiques et enthymématiques, mises en oeuvre dans le *roman à thèse*. Nous citerons aussi ceux, plus représentatifs de l'esprit d'une approche textuelle des activités argumentatives, de J.M.Adam (cf. J.M.Adam, 1984, 1985, 1987, 1990; J.M.Adam & A.Petitjean, 1982, 1989). Même si l'examen des publications de cet auteur ne révèle pas un intérêt exclusif pour la textualité argumentative, mais un intérêt pour la textualité en général et même un intérêt dominant pour les séquentialités descriptive et narrative, son modèle théorique affiche l'ambition de cerner tout texte quelle que soit sa séquentialité. Il est, en outre, l'un des plus complets à ce niveau. Pour lui, l'argumentation doit être envisagée de deux points de vue : global et local. Du point de vue global, elle consiste en un macro-acte de langage accompli par le locuteur, à travers un texte dont la structure séquentielle n'est pas nécessairement argumentative. Pris dans sa totalité, un récit par

exemple, tout en ayant une organisation narrative, peut être compris par un interprétant comme une réponse à une question ou un argument pour une conclusion (cas de *l'exemplum narratif*). Du même point de vue, l'argumentation est une structure séquentielle parmi d'autres, comme la structure narrative, injonctive-instructionnelle (procédurale), descriptive, explicative et conversationnelle-dialogale. Le degré zéro de cette structure séquentielle est l'enthymème ou le syllogisme, mais dans la réalité un texte n'est que rarement constitué d'une séquence argumentative pure. Cette séquence est généralement mélangée avec d'autres séquences avec lesquelles elle entretient l'une des deux relations fondamentales suivantes :

- ❖ Une relation d'insertion, comme dans *l'exemplum narratif*, qui correspond à la structure [Séquence argumentative [Séquence narrative] Séquence argumentative].
- ❖ Une relation de domination, qui correspond à la structure [Séquence dominante [Séquence dominée]].

Du point de vue local, l'étude de l'argumentation revient à considérer les micro-actes de langage et à analyser le rôle des connecteurs.

## 7. L'argumentation dans le modèle du contrat de communication

Le modèle du contrat de communication est un modèle psycho-socio-linguistique, car il prend en considération les aspects de l'interaction sociale, les aspects cognitifs et les aspects linguistiques. Son théoricien le plus connu est R.Ghiglione, mais plusieurs autres psychologues l'adoptent (cf. R.Ghiglione, 1982, 1984, 1985a, 1985b, 1986; R.Ghiglione & al., 1989; R.Ghiglione, A.Dorna & M.Bromberg, 1984; R.Ghiglione, B.Matalon & N.Bacri, 1985; R.Ghiglione, M.Bromberg, E.Friemel, C.Kekenbosch & J.C.Verstiggel, 1990; M.Bromberg, A.Dorna & R.Ghiglione, 1983; M.Bromberg & A.Dorna, 1985; A.Dorna & M.Bromberg, 1985; G.Argentin, 1984, 1985). Définissant l'argumentation comme étant tout *processus d'influence* qui vise la persuasion, le modèle du contrat de communication (M.C.C) considère que son étude doit intégrer les trois sous-systèmes qui forment le système total de communication : le discours, la gestualité et le paraverbal. Ces trois sous-systèmes peuvent se substituer l'un à l'autre sans qu'il y ait un non-sens. Ils peuvent aussi véhiculer des significations semblables et cumulatives, ou au contraire des significations différentes les unes des autres. L'impact de l'argumentation sur l'auditoire serait ainsi fonction des multiples relations établies entre ces sous-systèmes :

- ♦ V=N<sub>V</sub>=P<sub>V</sub> (le sens résulte d'un cumul de significations identiques).
- ♦ V#N<sub>V</sub>=P<sub>V</sub> (les mots sont trahis par les gestes et par l'intonation).
- ♦ V=N<sub>V</sub>#P<sub>V</sub> (les mots et les gestes sont trahis par l'intonation).

Cette intégration du non-verbal et du paraverbal dans le champ des études argumentatives est davantage affirmée dans un article de G.Argentin (1985), qui va jusqu'à dire que gestes, postures, intonation, comportements proxémiques, variables physiques et vêtements concourent à produire l'effet persuasif.

Le M.C.C considère aussi que l'argumentation est une activité essentiellement situationnelle, qui se déroule dans un *contexte interlocutoire* composé de trois éléments fondamentaux : les enjeux de la situation, les règles de l'échange, les attitudes cognitives des interlocuteurs face à un objet thématique et la distance cognitive entre ces attitudes. R.Ghiglione dit à ce propos :

*"Un comportement communicatif s'inscrit dans un jeu (social !) nécessairement porteur d'enjeux, nous en sommes -comme Ducrot- tout à fait persuadés dans la mesure où nous n'avons pas réussi encore à trouver une communication sans enjeux, fussent-ils rudimentaires"* (1984, p. 554).

Le jeu n'a pas d'importance s'il n'y a personne pour y jouer, et l'enjeu non plus s'il n'y a personne pour le poursuivre. Jeu et enjeu ne définissent qu'une situation potentiellement communicative, et c'est le rôle du contrat de communication de faire en sorte que cette situation devienne un dialogue régulier et de déterminer un certain nombre de règles admises par les interlocuteurs et qui caractérisent les "attaques" et les "défenses" permises et acceptées.

S'agissant du niveau cognitif, le M.C.C considère que les acteurs de l'échange argumentatif présentent un système cognitif de représentations, ensemble fini, daté et socialement déterminé d'objets thématiques susceptibles d'actualisations discursives diverses par l'intermédiaire d'éléments langagiers divers (substantifs, pronoms personnels, etc.) dénommés Noyaux Référents (cf. R.Ghiglione, A.Dorna & M.Bromberg, 1984, p.597). En plus, ce modèle pose que les stratégies argumentatives mises en oeuvre dans un discours sont liées à la polarité initiale (**P**) du locuteur **L** quant à (aux) l'objet thématique en cause, à la polarité (**p**) perçue chez le locuté (**l**) par **L**, à l'identification de la distance (**d**) perçue par **L** ( $d=pL-pl$ ) et à la représentation des contraintes situationnelles que se fait **L**" (ibid., p. 598). Dans ce contexte, les stratégies argumentatives ont pour but de réduire **d** en vue d'un comportement conforme à la polarité souhaitée par **L**, par rapport à (aux) l'objet thématique en cause.

A ces différents facteurs contextuels qui influencent l'argumentation, il faut ajouter les divers déterminismes macro-structurels : sociologiques, économiques, etc. Ces déterminismes sont cependant modulés par les différentes modalités de positionnement du sujet dans les micro-situations où il se trouve.

## **8. L'argumentation dans l'approche cognitivo-discursive**

Certains travaux permettent de définir un modèle cognitivo-discursif de l'argumentation (cf. J.P.Bronckart & al., 1985; B.Schneuwly, 1988; B.Schneuwly & al., 1989). Ce modèle est en réalité destiné à l'étude des activités langagières en général, mais il trouve une application spécifique aux textes argumentatifs dans les recherches menées par B.Schneuwly (1988).

Ce modèle est qualifié de cognitivo-discursif pour deux raisons, étroitement liées l'une à l'autre:

- ❑ C'est d'abord un modèle qui pose un principe primitif selon lequel toute unité linguistique est la trace d'opérations cognitives.
- ❑ C'est ensuite un modèle dont l'intérêt pour la langue dépasse le strict cadre classique de la phrase, pour s'étendre au texte, c'est-à-dire à un ensemble de phrases, puis au discours, c'est-à-dire à un texte inséré dans son contexte matériel et social de production.

Ce modèle assigne quatre buts fondamentaux à l'activité langagière : informer, activer, clarifier ou expliquer, divertir. L'argumentation serait plutôt une activité ayant pour but l'activation des connaissances, des attitudes ou des comportements. Et son étude reviendrait à analyser les configurations de relations qui s'établissent entre les trois ensembles de paramètres suivants :

❑ **Les contextes de l'activité langagière :**

- ♦ **Contexte social :** il comprend le lieu social, le but, l'énonciateur et le destinataire.
- ♦ **Contexte matériel :** il comprend le locuteur, en tant que producteur matériel de la parole; l'interlocuteur, qui se définit essentiellement par son rapport au locuteur; puis, enfin, les points de repère spatio-temporel de l'acte d'énonciation, en tant que points matériels.

❑ **Les instances d'opérations de l'activité langagière :** base d'orientation, gestion textuelle, linéarisation.

❑ **Les traces de surface des instances d'opérations de l'activité langagière :** modalités, récurrence et changement des temps verbaux, chaînes anaphoriques et parcours thématiques, locutions temporelles, syntagmes prépositionnels à valeur temporelle (un jour, le lendemain, etc), spatiale (en haut, à droite, etc.), argumentative (par conséquent, c'est pourquoi, etc.), etc.

Le modèle cognitivo-discursif a donné lieu à de multiples recherches dans le domaine de la psycholinguistique du développement (cf. E.Espéret, P.Coirier, D.Coquin & J.M.Passerault, 1987; M.Fayol, 1989; M.Brossard, D.Gelpe, G.Lambelin & B.Nancy, 1990; C.Golder, 1990, 1992, 1993; P.Coirier & C.Golder 1993). Ces recherches sont essentiellement centrées sur l'analyse de la distribution des marques linguistiques de certaines opérations argumentatives en fonction de l'âge, du type d'argumentation (formelle ou physique/naturelle ou d'opinion), du support de communication (oral/écrit) et de la nature du destinataire (adulte/enfant ou expérimentateur/élève). Deux traits fondamentaux caractérisent ces investigations :

- ❑ Elles se posent toutes la question de savoir à quel âge, ou à quelle tranche d'âge, l'enfant acquiert la maîtrise de certaines opérations argumentatives spécifiques.
- ❑ Elles opposent toujours les argumentations scientifiques aux argumentations naturelles, et elles cherchent à trouver dans les dernières des marques de subjectivité qui seraient absentes dans les premières. Ces recherches donnent

alors l'impression de fonctionner selon un arrière-plan épistémologique, explicite ou implicite, qui oppose la logique à l'argumentation, la science à l'influence.

Ainsi, les recherches menées par E.Espéret, P.Coirier, D.Coquin et J.M.Passerault (1987) auprès d'une population d'enfants de 7 à 14 ans visent à vérifier des hypothèses selon lesquelles les marques d'implication du locuteur dans son discours (prise en charge, modalisation, prescription, etc.) différencient progressivement, en fonction de l'âge, l'argumentation formelle de l'argumentation naturelle, les distinguant nettement vers 13-14 ans. De même, en transposant le même paradigme expérimental, mais dans un contexte d'interaction orale, M.Brossard, D.Gelpe, G.Lambelin et B.Nancy (1990) cherchent à montrer que l'argumentation d'opinion se distingue progressivement, entre 8-9 ans et 10-11 ans, de l'argumentation physique, par la fréquence du "Je" en tant qu'instance de prise en charge de ses énoncés, par une plus grande mise en scène du locuteur dans son discours, par l'importance des modalités prescriptives et de la modalité aléthique du possible, ainsi que par la présence des marques de la prévalence, de l'obligation et de la restriction. Inversement, l'argumentation physique se distingue de l'argumentation d'opinion par une fréquence moins importante de ces paramètres et par son association à la modalité aléthique du nécessaire.

Tout semble indiquer qu'en psychologie du développement l'étude des processus de raisonnement logique reste confinée aux domaines traditionnellement piagétiens de l'inclusion des classes, de la sériation, du nombre, etc. Quant à l'étude de l'argumentation, elle semble prendre en charge des phénomènes qui ne relèvent plus du fonctionnement logique, mais de la mise en oeuvre de mécanismes purement persuasifs.

## 9. L'approche logique de l'argumentation

Les analyses logiques de l'argumentation naturelle se déroulent souvent suivant trois phases fondamentales :

- La traduction du langage naturel en langage logique: substitution des propositions, des connecteurs et des quantificateurs logiques aux propositions, connecteurs et quantificateurs naturels.
- La construction d'une démonstration, fondée sur les lois logiques, en vue de déduire la conclusion.
- L'évaluation de l'argumentation naturelle, en vue de savoir s'elle est valide ou erronée.

Deux types de problèmes se posent alors à ces analyses : le premier se situe au niveau de la traduction, et le second au niveau de l'évaluation du raisonnement naturel selon les canons de la logique formelle.

### 9.1. Le Problème de la Traduction

Pour se faire une idée précise du type de problèmes qui se posent à ce niveau, prenons l'exemple du raisonnement naturel suivant :

#### Prémisses :

*Le garde surveillait tous ceux qui pénétraient dans le bâtiment sauf ceux qui étaient accompagnés par des membres de la firme. Quelques-uns des hommes de Fiorecchio pénétrèrent dans le bâtiment sans être accompagnés de personne d'autre, Le garde ne surveillait aucun des hommes de Fiorecchio,*

#### Conclusion :

*Quelques-uns des hommes de Fiorecchio étaient des membres de la firme.*

O.V.W.Quine (1950) analyse ce raisonnement de la façon suivante :

-Il propose pour la première prémisses la paraphrase suivante :

*(x)[x est une personne qui pénètre dans le bâtiment & x n'était pas surveillé par le garde ---> (Il existe y)(x était accompagné par y & y était un membre de la firme)].*

Puis, il substitue les expressions prédicatives suivantes aux différentes phrases :

**Fx** : "x est une personne qui pénètre dans le bâtiment".

**Gx** : "x était surveillé par le garde".

**Hxy** : "x était accompagné par y".

**Jy** : "y était un membre de la firme".

La première prémisses se réduit alors à la paraphrase formelle suivante :

**(x)[Fx & -Gx -> (Il existe y)(Hxy & Jy)].**

-Pour la seconde prémisses, Quine établit d'abord la substitution suivante :

**Kx** : "x était l'un des hommes de fiorecchio".

Ensuite, en tenant compte des substitutions prédicatives déjà introduites, il paraphrase ainsi la seconde prémisses:

*Il existe x(Kx & Fx & x n'était accompagné de personne d'autre).*

Comme, dit-il, le sens de "x n'était accompagné de personne d'autre" est : "Quiconque accompagnait x était un des hommes de Fiorecchio", alors la paraphrase formelle de la seconde prémisses est :

**(Il existe x)[Kx & Fx & (y)(Hxy -> Ky)].**

-En vertu des conventions précédentes, la troisième prémisses et la conclusion donnent immédiatement :

**(x)(Kx → -Gx), (Il existe x)(Kx & Jx).**

L'ensemble de l'argumentation prise comme exemple se réduit donc au formalisme logique suivant:

**(x)[Fx & -Gx → (Il existe y)(Hxy & Jy)]**

**(Il existe x)(Kx & Fx & (y)(Hxy → Ky))**

**(x)(Kx → -Gx)**

**(Il existe x)(Kx & Jx).**

Comme nous le voyons, beaucoup d'éléments du langage naturel disparaissent dans cette traduction : *sauf, quelques-uns, personne d'autre, aucun, etc.* De façon plus générale, c'est tout le problème de la fidélité du sens des formules logiques au sens des prédicats, des individus, des connecteurs et des quantificateurs du langage naturel qui est en question. Qu'est-ce qui nous garantit en effet que le locuteur utilise ces éléments de la même manière que le logicien ? La question n'est pas tellement celle de savoir si le locuteur les emploie de façon parfaite ou imparfaite, mais celle de savoir s'il ne les comprend pas autrement. L'analyse logique des argumentations naturelles débouche alors sur une étude des correspondances et des discordances entre ces différentes composantes, et éventuellement sur la construction de modèles logiques nouveaux à même de rendre compte des spécificités du raisonnement tel qu'il se déploie dans le discours quotidien.

## 9.2. Le problème de l'évaluation

Un autre problème, corrélatif à celui de la traduction, est celui de l'évaluation de la validité du raisonnement naturel. Après avoir réduit ce raisonnement à un langage abstrait, le logicien tente de voir s'il est conforme ou non aux lois logiques. Pour montrer toute la difficulté de cette entreprise, prenons l'exemple suivant (cf. Ch.Plantin, 1990, p. 182-183) :

"Si Dupont est élu, il changera la loi

**P → Q (i)**

*La loi a été changée*

**Q (ii)**

*donc Dupont a été élu*

**donc P"**

Dans ce raisonnement, il y a une erreur d'affirmation du conséquent. Schématiquement, le logicien peut adopter deux attitudes :

- Il peut considérer que l'homme peut avoir un raisonnement illogique, et constater qu'il y a effectivement une erreur d'affirmation du conséquent.

- Mais, il peut aussi rendre parfaite la cohérence logique de ce raisonnement, en restituant la prémisses manquante :  $((P \rightarrow Q) \& Q) \rightarrow P$ . Cette prémisses est équivalente à :  $(P \rightarrow Q) \rightarrow (Q \rightarrow P)$ . Le raisonnement du locuteur peut alors être formalisé de la façon suivante :

$$(P \rightarrow Q) \rightarrow (Q \rightarrow P)$$

or  $P \rightarrow Q$  (i)

donc  $Q \rightarrow P$

or  $Q$  (ii)

donc  $P$

Comme nous le voyons, il est aussi bien possible de laisser la forme incorrecte du raisonnement intacte, que de reconstituer des procédures invisibles qu'on postule selon les présupposés qu'on peut avoir sur le fonctionnement de la raison humaine.

Tels sont donc les niveaux essentiels auxquels se situe l'approche logique de l'argumentation : le niveau de la traduction et de la construction éventuelle de modèles logiques susceptibles de rendre compte des spécificités du raisonnement naturel, et le niveau de l'évaluation avec tous les cadres explicatifs qu'on peut invoquer pour cerner la logique de l'erreur et de la vérité chez le locuteur.

## 10. Conclusion

Diverses, parfois opposées, les définitions de l'argumentation, les tentatives de délimitation de son champ reflètent la diversité des préoccupations théoriques et la multiplicité des problématiques, face à un objet empirique complexe. Au risque de réduire, nous pouvons regrouper les diverses approches que nous avons exposées selon certaines lignes de force prédominantes :

- Il y a d'abord des courants qui essaient d'aménager un espace de l'argumentation qui échappe aux formalisations de la logique classique. Tel est le cas du modèle grizéen, pour qui l'étude de l'argumentation consiste à dégager la logique naturelle utilisée par un locuteur dans la construction de son discours, un ensemble d'opérations qui portent sur des objets élaborés dans et par le discours. Mais c'est aussi le cas des approches logiques modernes, qui confrontées à l'inadéquation du langage *logique classique* dans sa tentative de traduction du raisonnement discursif, sont amenées à inventer de nouveaux modèles de l'inférence naturelle : modèles épistémiques, contrefactuels, pertinentistes, etc.
- Ensuite, bien qu'ils admettent l'existence d'un espace de raisonnement irréductible aux formalismes logiques classiques, d'autres courants ne l'envisagent que de façon négative, comme le lieu de déploiement de la subjectivité, de la persuasion ou de l'influence. Les modèles psychologiques, qu'il s'agisse du modèle du contrat de communication ou du modèle cognitivo-discursif, adoptent ce type de démarche.

- La troisième tendance qui se dégage des approches argumentatives réunit les travaux aristotéliens, ceux de Ch.Perelman et L.O.Tyteca, de S.Toulmin et d'Aristote lui-même. Quoique ces auteurs se distinguent les uns des autres à divers degrés, nous relevons chez eux un intérêt pour l'argumentation envisagée de façon positive. Elle est une forme de rationalité pratique génératrice d'adhésion consentie sur la base d'une juste preuve pour les uns (Ch.Perelman et L.O.Tyteca), ou une mise en fonctionnement discursif de la raison, ayant plusieurs formes de manifestation pour les autres (Aristote et S.Toulmin).
- Enfin, la quatrième tendance dans les recherches sur l'argumentation regroupe les travaux qui intègrent une importante composante linguistique, comme ceux d'O.Ducrot, de J.C.Anscombe et de J.M.Adam. Chez les deux premiers auteurs, l'argumentation est envisagée comme un ensemble d'instructions sémantiques inscrites en langue. Chez le dernier, elle consiste en une ou plusieurs séquences textuelles définies par des propriétés structurelles spécifiques, ou dans l'acte argumentatif global visé par un texte. Cette seconde approche est complémentaire de la première, dans la mesure où la reconnaissance des séquences argumentatives d'un discours repose sur la détection d'éléments linguistiques pourvus d'instructions argumentatives.

Au risque de schématiser, nous pouvons donc dire que voilà pour le moins quelques centres de gravitation qui organisent les diverses approches argumentatives. Mais celles-ci peuvent aussi être regroupées selon un autre critère tout aussi fondamental, celui de leur conception plus ou moins restrictive, ou plus ou moins extensive de l'argumentation. La plupart des modèles lui donnent une extension assez large: dans le modèle logico-discursif grizéen, elle se confond avec la logique naturelle inhérente à toute schématisation discursive; dans le modèle du contrat de communication elle se confond avec les procédures d'influence, qui sont nécessairement inscrites dans la structure de tout discours; dans le modèle textuel de J.M.Adam, elle est dans un sens plus restreint une séquence parmi d'autres, mais dans un sens plus large elle est l'acte illocutoire global inhérent à l'organisation pragmatico-configurationnelle de tout texte; dans le modèle cognitivo-discursif, elle se confond avec tout discours ayant pour but l'activation des comportements, des attitudes ou des connaissances. C'est seulement dans l'approche linguistique structurale ducrotienne et dans l'approche aristotélicienne que nous trouvons des définitions restrictives de l'argumentation. La première l'inscrit dans la structure même de la langue, en posant que certains morphèmes spécifiques, comme les opérateurs et les connecteurs, sont pourvus d'instructions argumentatives qui pré-déterminent l'orientation des énoncés-arguments qu'ils organisent vers telle ou telle classe de conclusions. La seconde l'envisage comme une forme de rationalité qui peut revêtir plusieurs structures, rhétoriques, sophistiques, démonstratives, et appartenir à plusieurs genres discursifs.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADAM J. M., 1984. *Le récit*. Paris : P.U.F.
- ADAM J. M., 1985. *Le texte narratif*. Paris : Nathan-Université.
- ADAM J. M., 1987. "Types de séquences textuelles élémentaires". *Pratiques*, 56. Metz.
- ADAM J. M., 1990. *Éléments de linguistique textuelle. Théorie et pratique de l'analyse linguistique*. Bruxelles : Pierre Mardaga.
- ADAM J. M. & PETITJEAN A., 1982. "Les enjeux textuels de la description". *Pratiques*, 34. Metz.
- ADAM J. M. & PETITJEAN A., 1989. *Le texte descriptif*. Paris : Nathan.
- ANSCOMBRE J. C., 1973. "Même le roi de France est sage". *Communications*, 20, 40-82.
- ANSCOMBRE J. C., 1977. "La problématique de l'illocutoire dérivé". *Langage et société*, 2, 17-41.
- ANSCOMBRE J. C., 1980. "Voulez-vous dériver avec moi ?" *Communications*, 32, 61-124.
- ANSCOMBRE J. C., 1981. "Marqueurs et hypermarqueurs de dérivation illocutoire : notions et problèmes". *Cahiers de Linguistique Françaises*, 3, 75-124.
- ANSCOMBRE J. C. & DUCROT O., 1976. "L'argumentation dans la langue". *Langages*, 42, 5-27.
- ANSCOMBRE J. C. & DUCROT O., 1977. "Deux mais en français ?" *Lingua*, 43, 23-40.
- ANSCOMBRE J. C. & DUCROT O., 1978-1979. "Lois logiques et lois argumentatives". *Le Français Moderne*, 46, 347-357, 47, 35-52.
- ANSCOMBRE J. C. & DUCROT O., 1981. "Interrogation et argumentation". *Langue Française*, 52, 5-22.
- ANSCOMBRE J. C. & DUCROT O., 1983. *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles : Pierre Mardaga.
- APOTHELOZ D. & MIEVILLE D., 1990. "Cohérence et discours argumenté". In Charolles (Ed.), *The resolution of discourse*. Hambourg : Buske Verlag.
- ARGENTIN G., 1984. "Le système gestuel". *Bulletins de Psychologie*, 37, 365, 575-584.
- ARGENTIN G., 1985. "Système gestuel et communication". *Psychologie Française*, 30, 1, 11-23.
- ARISTOTE. *Topiques*. Tomes 1, 2 (Livres 1 à 8). Traduction et notes par J. Tricot. Paris : Vrin, 1939.
- ARISTOTE. *Réfutations sophistiques*. Traduction et notes par J. Tricot. Paris : Vrin, 1977.
- ARISTOTE. *Rhétorique*. Tome 1 (Livre 1). Texte établi et traduit par M. Dufour. Paris : Les Belles Lettres, 1932.
- ARISTOTE. *Rhétorique*. Tome 2 (Livre 2). Texte établi et traduit par M. Dufour. Paris : Les Belles Lettres, 1938.
- ARISTOTE. *Rhétorique*. Tome 3 (Livre 3). Texte établi et traduit par M. Dufour & A. Wartelle, annoté par A. Wartelle. Paris : Les Belles Lettres, 1973.
- ARISTOTE. *Les premiers analytiques*. Traduction de J. Tricot. Paris : Vrin, 1947.
- ARISTOTE. *Les seconds analytiques*. Traduction de J. Tricot. Paris : Vrin, 1947.
- ARISTOTE. *Les catégories*. Traduction de J. Tricot. Paris : Vrin, 1946.

- ARISTOTE. *De l'interprétation*. Traduction de J. Tricot. Paris : Vrin, 1946.
- ARISTOTE. *Marche des animaux. Mouvement des animaux*. Index des traités biologiques. Texte établi et traduit par P. Louis.
- ARISTOTE. *Ethique à Nicomaque*. Traduction avec introduction, notes et index, par J. Tricot. Paris : Vrin, 1979.
- BARTHES R., 1985. *L'aventure sémiologique*. Paris : Seuil.
- BLANCHE R., 1970. *La logique et son histoire*. D'Aristote à Russel. Paris : Armand Colin.
- BOREL J. M., 1974. "Raisons et situations d'interlocution. Introduction à une étude de l'argumentation". *Revue Européenne des sciences sociales*, 12, 323, 65-93.
- BOREL J. M., 1978. *Discours de la logique et logique du discours*. Lausanne : L'Age de l'homme.
- BOREL J. M., 1991. "Objets de discours et représentation". *Langages*, 103, 36-50.
- BOREL J.M., GRIZE J. B. & MIEVILLE D., 1983. *Essai de logique naturelle*. Berne : Peter Lang.
- BOUACHA A. A., 1981. "'Alors" dans le discours pédagogique : Epiphénomène ou trace d'opérations discursives ?" *Langue Française*, 50, 39-52.
- BOUACHA A. A., 1984. *Le discours universitaire*. Berne : Lang.
- BRASSAC CH., 1989. "Vers une approche cognitive de la conversation". *Connexions*, 53, 161-170.
- BRONCKART J. P. & al., 1985. *Le fonctionnement des discours*. Paris, Neuchâtel : Delachaux et Niestlé.
- BROMBERG M., DORNA A. & GHIGLIONE R., 1983. "Les conditions de la persuasion". *Champs Éducatifs*, 4, 141-181.
- BROMBERG M. & DORNA A., 1985. "Modèles argumentatifs et classes de prédicats : une expérience en situation de laboratoire". *Psychologie Française*.
- CICERON. *Division de l'art oratoire*. Topiques. Texte établi et traduit par Bornecque. 2ème éd. Paris : Les Belles Lettres, 1960.
- DORNA A. & BROMBERG M., 1985. "Communication persuasive et logiques persuasives: deux expériences en situation de laboratoire". *Psychologie Française*, 30, 1, 41-50.
- DUCROT O., 1972. *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*. Paris: Hermann.
- DUCROT O., 1973. *La preuve et le dire*. Paris : Mame.
- DUCROT O., 1977. "Illocutoire et performatif". *Linguistique et Sémiologie*, 4, 17-53.
- DUCROT O., 1978. "Structuralisme, énonciation et sémantique". *Poétique*, 33, 107-128.
- DUCROT O., 1980a. *Les échelles argumentatives*. Paris : Minit.
- DUCROT O., 1980b. "Analyses pragmatiques". *Communications*, 32, 11-60.
- DUCROT O., 1981. "Langage, métalangage et performatifs". *Cahiers de Linguistique Française*, 3, 5-34.
- DUCROT O., 1982. "Note sur l'argumentation et l'acte d'argumenter". *Cahiers de Linguistique Française*, 4, 143-163.
- DUCROT O., 1983a. "Opérateurs argumentatifs et visée argumentative". *Cahiers de Linguistique Française*, 5, 7-36.

- DUCROT O., 1983b. "La valeur argumentative de la phrase interrogative". In *Logique, argumentation, conversation* (actes du colloque de pragmatique, Fribourg, 1981), 79-110. Berne : Lang.
- DUCROT O., 1983c. "Puisque : essai de description polyphonique". *Revue romane*, numéro spécial, 24, 166-185.
- DUCROT O., 1984. *Le dire et le dit*. Paris : Minuit.
- DUCROT O., 1989. "Énonciation et polyphonie chez Charles Bally". In *Logique, structure, énonciation. Lectures sur le langage*, 165-191. Paris : Minuit.
- DUCROT O. & al., 1975. "Car, parce que, puisque". *Revue Romane*, 2-X, 248-280.
- DUCROT O. & al., 1980. *Les mots du discours*. Paris : Minuit.
- ENGEL P., 1989. *La norme du vrai. Philosophie de la logique*. Paris : Gallimard.
- FONTANIER P., 1968. *Les figures du discours*. (4ème éd. 1830). Introduction de G.Genette. Paris : Flammarion.
- FORGET D., 1987. "Le rôle sémantique de quelques locutions : le détournement des circonstanciels". *Cahiers de Linguistique Française*.
- FREGE G., 1971. *Ecrits logiques et philosophiques*. (1892-1918). Traduction française de C.Imbert. Paris: Seuil.
- GALMICHE M., 1991. *Sémantique linguistique et logique*. Un exemple : la théorie de R.Montague. Paris : P.U.F.
- GHIGLIONE R., 1982. "Analyse propositionnelle et modèles argumentatifs". *Connexions*, 38, 89-106.
- GHIGLIONE R., 1984. "Contrats de communication, systèmes de communication". *Bulletin de Psychologie*, 37, 365, 545-558.
- GHIGLIONE R., 1985a. "L'enfant paraît, un enfant disparaît". *Psychologie Française*, 30, 1, 59-68.
- GHIGLIONE R., 1985b. "Communiquer ! Vous avez dit communiquer ?" *Psychologie Française*, 30, 1, 3-10.
- GHIGLIONE R., 1986. *L'homme communiquant*. Paris : Armand Colin.
- GHIGLIONE R. & al., 1989. *Je vous ai compris ou l'analyse des discours potitiques*. Paris : Armand Colin.
- GHIGLIONE R., DORNA A. & BROMBERG M., 1984. "Dire pour persuader : de la rhétorique à la psychologie sociale". *Bulletin de Psychologie*, 37, 365, 591-602.
- GHIGLIONE R., MATALON B. & BACRI N., 1985. *Les dire analysés : l'analyse propositionnelle du discours*. Paris : Presses Universitaires de Vincennes.
- GHIGLIONE R., BROMBERG M., FRIEMEL E., KEKENBOSCH C. & VERSTIGGEL J. C., 1990. "Prédication d'état, de déclaration et d'action". *Langages*, 100, 81-100.
- GRIZE J. B., 1967. "Historique. Logique des classes et des propositions. Logique des prédicats. Logiques modales". In J.Piaget (Ed.), *Logique et connaissance scientifique*. Paris : Gallimard.
- GRIZE J. B., 1979. "Logique du discours et institutions sociales". *Revue Européenne des Sciences Sociales*, 17, 45, 91-101.
- GRIZE J. B., 1981. "Pour aborder l'étude des structures du discours quotidien". *Langue Française*, 50, 7-19.

- GRIZE J. B., 1990a. "La construction du discours. Un point de vue sémiologique". In M.Charolles, S.Fisher & J.Jayez (Eds.), *Le discours représentation et interprétation*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- GRIZE J. B., 1990b. *Logique et langage*. Paris : Ophrys.
- GRIZE J. B. & LE BONNIEC G. P., 1983. *La contradiction. Essai sur les opérations de la pensée*. Paris : P.U.F.
- GRIZE J. B. & LE BONNIEC G. P., 1991. "Logique naturelle et construction des propriétés des objets". *L'Année Psychologique*, 1, 103-120.
- HALSALL A. W., 1988. *L'art de convaincre*. Toronto : Trinity college.
- HINTIKKA J., 1962. *Knowledge and belief*. Ithaca : Cornell University Press.
- HINTIKKA J., 1969. "The semantics of propositional attitudes and indeterminacy of ontology". In *Models for modalities*. Dordrecht: Riedel.
- HINTIKKA J., 1973. *Logic, language games and information*. Oxford : Oxford University Press.
- JAYEZ J., 1981. *Etude des rapports entre l'argumentation et certains adverbes français*. Thèse de 3ème cycle. Université d'Aix-Marseille 1.
- JAYEZ J., 1984. "La "conclusion" : pourquoi faire ?" *Sigma*, 1-47.
- KRIPKE S., 1963. "Semantical considerations on modal logic". *Acta Philosophica Fennica*, 16.
- KRIPKE S., 1972. *La logique des noms propres*. Traduction française de P.Jacob et F.Recanati. Paris : Minuit, 1980.
- KRIPKE S., 1981. Wittgenstein on rules and private language. Oxford : Blackwell.
- LECOMTE A., 1981. "Comment Einstein raconte comment Newton expliquait la lumière (ou: le rôle de la mémoire interdiscursive dans le processus explicatif)". *Revue Européenne des Sciences Sociales*, 19, 56, 69-93.
- MARTIN R., 1983. *Pour une logique du sens*. Paris : P.U.F.
- MARTIN R., 1987. *Langage et croyance*. Liège, Bruxelles : Pierre Mardaga.
- MARTINET A., 1979. *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris : CREDIF.
- MARTINET A., 1985. *Syntaxe générale*. Paris : Armand Colin.
- MIEVILLE D., 1979. "Exemples dans le discours pédagogique". *Revue Européenne des Sciences Sociales*, 17, 45, 119-142.
- MIEVILLE D., 1984. *Un développement des systèmes de Stanislaw Lesniewski*. Berne, Frankfurt : Lang.
- MOESCHLER J., 1985. *Argumentation et conversation*. Paris : Hatier.
- MOESCHLER J. & DE SPENGLER N., 1981. "Quand même : de la concession à la réfutation". *Cahiers de Linguistique Française*, 2, 93-112.
- MOESCHLER J. & DE SPENGLER N., 1982. "La concession ou la réfutation interdite. Approches argumentative et conversationnelle". *Cahiers de Linguistique Française*, 4, 7-36.
- MOESCHLER J., SCHELLING M. & ZENONE A., 1982. "Structure de l'intervention, connecteurs pragmatiques et argumentation : à propos d'AGORA". *Cahiers de Linguistique Française*, 4, 165-187.
- MONTAGUE R., 1974. *Formal philosophy*. New Haven : Yale University Press.

- PATILLON M., 1990. *Eléments de rhétorique classique*. Paris : Nathan.
- PERELMAN CH., 1976. *Méthodes du droit. Logique juridique. Nouvelle rhétorique*. Paris : Dalloz.
- PERELMAN CH., 1978. "Le raisonnable et le déraisonnable en droit". *Archives de Philosophie du Droit*, Tome 23, 35-42.
- PERELMAN CH. & TYTECAL O., 1958. *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles*. (3ème éd., 1976).
- PLANTIN CH., 1990. *Essais sur l'argumentation. Introduction à l'étude de la parole argumentative*. Paris : Kimé.
- QUINE O. V. W., 1950. *Methods of logic*. Holt : Rinehart & Winston. Traduction française : Armand Colin, 1972.
- QUINE O. V. W., 1953. *From a logical point of view*. New York : Harper & Row. (2ème éd. 1961).
- QUINE O. V. W., 1960. *Word and object*. Cambridge Mass : MIT Press, Bradford Books. Traduction française : Flammarion, 1978.
- QUINTILIEN. *Institution oratoire*. Tome 3 (Livres 4 et 5). Texte établi et traduit par J.Cousin. Paris : Les Belles Lettres, 1976.
- ROULET E., 1987. "Complétude interactive et connecteurs reformulateurs". *Cahiers de Linguistique Française*, 8, 111-140.
- SCHELLING M., 1982. "Quelques modalités de clôture, les conclusifs : finalement, en somme, au fond, de toute façon". *Cahiers de Linguistique Française*, 4, 63-106.
- SCHNEUWLY B., 1988. *Le langage écrit chez l'enfant*. La production des textes informatifs et argumentatifs. Paris : Delachaux & Niestlé.
- SCHNEUWLY B. & al., 1989. "Les organisateurs textuels dans quatre types de textes écrits. Etude chez des élèves de dix, douze et quatorze ans". *Langue Française*, 81, 40-58.
- SPERBER D. & WILSON D., 1986. *Relevance communication and cognition*. Oxford : Blackwell.
- TOULMIN S., 1958. *The uses of argument*. Cambridge : Cambridge University Press.
- VARGA A. K., 1970. *Rhétorique et littérature*. Paris, Bruxelles : Didier.
- VERNANT D., 1986. *Introduction à la philosophie de la logique*. Liège, Bruxelles : Pierre Mardaga.
- WILSON D. & SPERBER D., 1979. "L'interprétation des énoncés". *Communications*, 30, 80-94.
- ZENONE A., 1982. "La consécution sans contradiction : donc, par conséquent, alors, ainsi, aussi". *Cahiers de Linguistique Française*, 107-141.